

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité de formation intitulée "Langue - XX : activation de l'oral en situation professionnelle - convention (C.P.N.A.E.)" (code 73XX53U21V1) classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1

A.M. 26-03-2012

M.B. 08-05-2012

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière de promotion sociale;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 3 février 2012,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée "Langue - XX : activation de l'oral en situation professionnelle - convention (C.P.N.A.E.)" (code 73XX53U21V1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de promotion sociale.

Article 2. - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2012.

Bruxelles, le 26 mars 2012.

Mme M.-D. SIMONET

